

Guzargues, le 21 Septembre 2020



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUIN 2020 A 18 H 30

Etaient présents : Mesdames ESTRENIS Estelle, GOGUET Ghislaine, MONTELMON Virginie, SOURY Vanessa.

Messieurs ANTOINE Pierre, BORS Olivier, CROSNIER Bernard, FLOURIEUSSE Hervé, GAUD Jean-Claude, LEMPEREUR Christian, MALCHIRANT Thierry, MARTIG Eric, MASTALERZ Claude, SANCEY Jean-Marc,

Excusée : Madame REBOUL Stéphanie (procuration à Madame MONTELMON Virginie)

1 – Vote du compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2019 en M14,

Après s'être assuré que le Receveur a requis dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Son Président entendu, le Conseil Municipal

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Et après en avoir délibéré,

◆ **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voté à l'unanimité.

2 – Vote du Compte Administratif 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019. La Balance du Compte Administratif 2019 s'établit comme suit :

	<i>Résultat clôture 2018</i>	<i>Résultat de l'exercice 2019</i>	<i>Résultat de clôture 2019</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>144.307,10</i>	<i>315.720,57</i>	<i>460.027,67</i>
<i>FONTIONNEMENT</i>	<i>52.709,11</i>	<i>95.163,23</i>	<i>147.872,34</i>
<i>TOTAL</i>	<i>197.019,21</i>	<i>410.883,80</i>	<i>607.903,01</i>

Monsieur Pierre ANTOINE, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Voté à l'unanimité

3 – Affectation des résultats comptables 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le résultat excédentaire à la clôture de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget M 14 est de 147.872,34 €.

Conformément à l'instruction de la M 14 il convient d'affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter la totalité de l'excédent 2019 de la façon suivante :

- 107.872,34 € au financement des recettes de fonctionnement (article 002 du budget primitif),
- 40.000 € au financement des recettes d'investissements (article 1068) du budget primitif).

Voté à l'unanimité.

4 – Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante

Budget Principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	343.682,00 €	343.682,00 €
Investissement	581.609,00 €	581.609,00 €

Voté à l'unanimité.

5 – Vote des taux des taxes d’habitation et foncières

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l’état 1259 TH-TF de 2020. Il propose pour cette année de maintenir les taux des Taxes d’Habitation, du Foncier Non Bâti, du Foncier Bâti identique à ceux de 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux d’imposition pour 2020 comme suit :

- Taxe d’Habitation	8,56 %
- Taxe Foncier Bâti	11,38 %
- Taxe Foncier Non Bâti	44,13 %

Voté à l’unanimité.

6 – Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des diverses demandes de subventions de la part des associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’attribuer les subventions aux associations de la façon suivante :

300,00 € au Foyer Socio-culturel du collège de Clapiers,
300,00 € à l’Association « Sauvons Guzargues »,
300,00 € à l’Amicale des sapeurs-pompiers d’Assas,
300,00 € à l’Association de Chasse de Guzargues,
300,00 € à l’Association Sportive Guzarguoise,
300,00 € au CCFF (Comité Communal des Feux de Forêts),
300,00 € à l’Association des Parents d’Elèves de l’Ecole Assas / Guzargues,
300,00 € à l’Association « Megustaguz »,
200,00 € à l’Association Solidarité des Sources du Lez, dont la siège n’est pas sur la commune

Voté à l’unanimité.

7 – Questions diverses : possibilité de traiter les questions qui ne figurent pas à l’ordre du jour, si le Conseil Municipal le décide

RAS

L’ordre du jour étant épuisé plus aucune question n’étant évoquée, aucun problème particulier n’étant soulevé, Monsieur le Maire déclare close la présente séance à 22h30